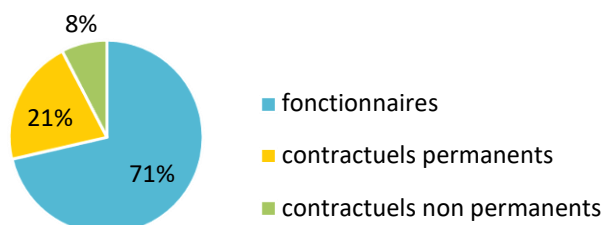


Cette synthèse reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022

### Effectifs

#### ➔ 199 agents employés par la collectivité au 31 décembre

> 142 fonctionnaires  
 > 42 contractuels permanents  
 > 15 + 14 contractuels non permanents  
**Enseignants**



#### ➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ 2 contractuels permanents en CDI

#### Précisions emplois non permanents

⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

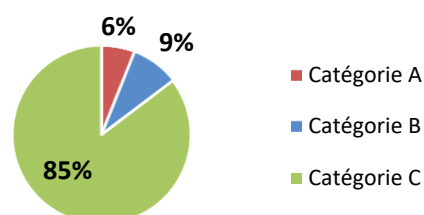
⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

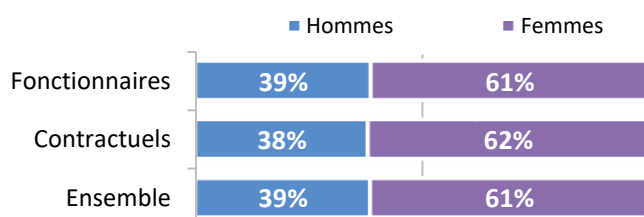
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%	2%	24%
Technique	37%	38%	38%
Culturelle	3%	12%	5%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	8%		7%
Police	8%		6%
Incendie			
Animation	13%	48%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

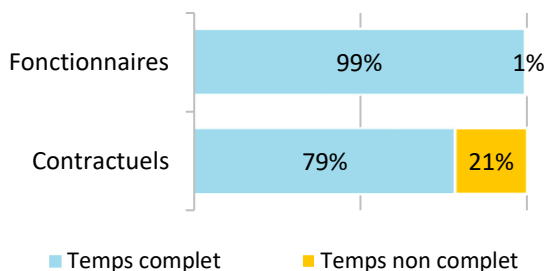


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

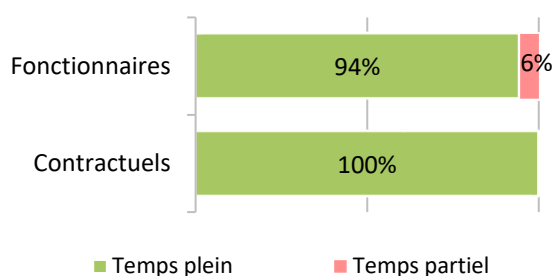
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	17%
ATSEM	6%
Agents de police municipale	5%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	2%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

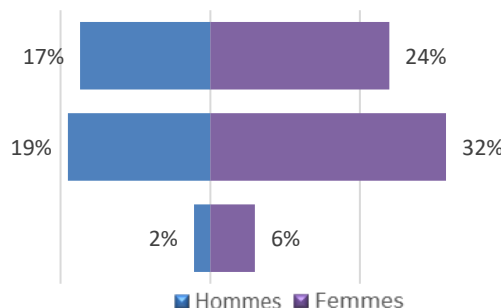
0% des hommes à temps partiel  
8% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,99	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,40	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,03</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	46,83	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 201,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 142,00 fonctionnaires
- > 34,90 contractuels permanents
- > 25,00 contractuels non permanents

367 458 heures travaillées rémunérées en 2022

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	11,00 ETPR
Catégorie B	18,00 ETPR
Catégorie C	147,90 ETPR

## Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2022, 19 arrivées d'agents permanents et 11 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2022
176 agents	184 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-1,4%
Contractuels	↗	1.5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	55%
Mutation	18%
Fin de contrats remplaçants	18%
Décès	9%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	63%
Recrutement direct	21%
Intégration directe	5%
Voie de détachement	5%
Réintégration et retour	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

- ➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ 118 avancements d'échelon et 22 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes

dont 100,0 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 59,81 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>12 702 376 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>7 597 425 €</b>	➔	<b>Soit 59,81 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	----------------------------------------------------

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>4 435 236 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	
Primes et indemnités versées :	720 653 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	49 205 €		89 862 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	49 168 €		
Supplément familial de traitement :	23 125 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	37 629 €		29 385 €		24 955 €	s
Technique	44 400 €		28 500 €		23 739 €	25 620 €
Culturelle			s	0 €	26 427 €	
Sportive			s			
Médico-sociale						s
Police			s		34 024 €	
Incendie						
Animation			29 617 €		24 963 €	21 771 €
<b>Toutes filières</b>	<b>39 476 €</b>		<b>30 660 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 070 €</b>	<b>22 483 €</b>

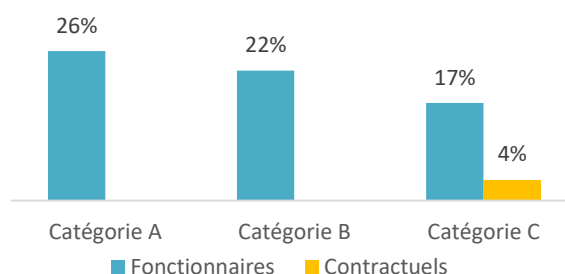
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,25 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>18,42%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>3,61%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,25%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 2174,13 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022

⇒ 84,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

⇒ En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage

## Absences

➔ En moyenne, 28,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 12,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,09%	3,45%	6,26%	0,40%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	7,79%	3,45%	6,80%	0,40%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,00%	3,92%	7,84%	0,40%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 23 accidents du travail déclarés au total en 2022

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
Formations incendie

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**11 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 82 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 82 % sont en catégorie C\*

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022